

COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 JUIN 20

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Elsa PLUMIER, Elisabeth LETONDOR, Emmanuel TSCHITSCHMANN, Bernard BRAUN, Geneviève FLEURY, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 27

Conseillers absents - excusés : David CARABIN, Sophie WAKEFORD.

Procurations : Bernard PIERRAT à Odile CHANDELIER,  
François KLAEYLE à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,  
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX,  
Jean-Marie HIRTZ à Elsa PLUMIER.

Secrétaire de séance : Marc BARRON

Date convocation : 21 juin 2012

N° 2012-048

Objet : Opération « des livres et vous au collège »  
Rubrique : 8.1

Rapporteur : Malika TRANCHINA

Monsieur le Maire rappelle sa délibération du 6 mai 2010 approuvant le nouveau dispositif intitulé « des livres et vous au collège » qui alloue un dictionnaire aux élèves de 6<sup>ème</sup> et des livres aux élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> selon les modalités d'attribution suivantes :

- à tous les élèves Malzévillois du Collège Paul Verlaine,
- aux enfants Malzévillois scolarisés à l'extérieur de la Commune, de la sixième à la troisième comprise et jusqu'à 16 ans révolus, sur présentation d'un certificat de scolarité pour l'année scolaire en cours.

Il est proposé au conseil municipal, après avis favorable de la commission temps de l'enfant réunie le 15 juin 2012, de reconduire l'opération le 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année scolaire et d'en porter le montant à 30 euros maximum par enfant.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ

- APPROUVE ces propositions.

Date : 27 juin 2012

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : - 3 JUIL. 2012

N° Accusé de réception : 2012 0627 - 2012 - 048 - DE

Affichage : - 3 JUIL. 2012



Le Maire,  
Jean-Pierre FRANOUX.